



Aller toujours plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement

Au titre de sa compétence « La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

La CALL investit pour améliorer toujours le service à la population avec le développement du réseau de déchèteries : agrandissement de la déchèterie de Sallaumines et ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021, ouverture de la déchèterie de Quadraparc intégrant une ressourcerie et construction de la déchèterie de Souchez en 2022. Notre territoire sera donc bientôt couvert par 5 déchèteries ouvertes 7 jours sur 7. Ces nouveaux équipements vont se substituer progressivement à la collecte des encombrants en porte-à-porte pour un meilleur cadre de vie et une meilleure valorisation des matériaux.

2021 a vu également le développement du dispositif CLIIINK à l'échelle de l'agglomération pour accroître le geste de tri du verre, et la poursuite du développement de la collecte par bornes d'apport volontaire.

Des actions régulières ont été menées en matière de prévention des déchets visant à diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage et le réemploi (Développement du compostage partagé et collectif, Défi Foyers Zéro déchet, opération « couches lavables », mise en place d'un espace réemploi en déchèterie de Sallaumines, ...).

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources! Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT

Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin



LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers (carte d'accès OBLIGATOIRE)
3m³ maximum par jour - 16 passages par an

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1er janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1er avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1er octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche





OUVELLE ÉCHÈTERIE AVION

33 Avenue de Vimy

PONT-À-VENDIN

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES

Rue Emile Lefebvre

GRFNAY (hauteur des véhicules limitée à 2m)

ZAL Quadraprac - Rue de Condé



BATTERIES

ENCOMBRANTS





DÉCHETS

MÉNAGERS

SPÉCIAUX





DÉCHETS VÉGÉTAUX (TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

PNEUMATIQUES

(uniquement à

et Pont-à-Vendin)

PÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES





RÉFMPI OI (uniquement à Sallaumines, Pont-à-Vendin et Avion)

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

ENCOMBRANTS

- Du 1er janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1er mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1er novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



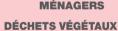
MÉTAUX





GRAVATS

PETITS APPAREILS MÉNAGERS



TONTES DE PELOUSE, TAILLE DE HAIES,FEUILLES MORTES,.



DÉCHETS

SPÉCIAUX



DE VOS EMBALLAGES EN VERRE RÉCOMPENSÉ

GRÂCE À CLIIINK!

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit 0 800 596 000 Service & appel







EMBALLAGES EN VERRE





TELECHARGEZ L'APPLICATION CLIIINK ou demandez la carte cliink en Mairie

TRIEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE DANS LES BORNES CONNECTEES

ET PROFITEZ DE REMISES

POUR TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF ET TROUVER LA BORNE LA + PROCHE **DE CHEZ VOUS RENDEZ-VOUS SUR** WWW.CLIIINK.COM



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT!

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LE MERCREDI APRÈS-MIDI **DÈS 13H00**





DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 28 MARS AU **25 NOVEMBRE 2022** Une collecte par semaine

LE JEUDI APRÈS-MIDI **DÈS 13H00**

PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR:



- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- Petits branchages: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE **VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS**

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Deux collectes par semaine (hors secteur bornes enterrées)

LES LUNDI ET JĘUDI MATIN



ENCOMBRANTS

ATTENTION, NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVACUATION À PARTIR DU 2 EME TRIMESTRE 2022

Retrouvez toutes les informations pratiques dans le document spécifique joint à ce calendrier.



DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE

Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres



SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES. (NE CONCERNE PAS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.)